



Propriété fin de mandat agent

Par JoeyGrenz

Bonjour, j'ai fais une visite d'une maison avec l'agent du vendeur. J'ai su que le contrat de l'agent avec le vendeur finissait la journée suivante. Ma question est: Dois-je continuer avec l'agent ou je peux aller voir le vendeur directement? Et si je continu avec le vendeur doit il donner une côte à l'agent puisqu'au départ c'est lui que j'avais contacté en premier?
Merci.

Par janus2

Bonjour,
La plupart des mandats interdit au vendeur de traiter directement avec un acheteur présenté par l'agence durant, bien entendu, la validité du mandat, mais encore pendant un certain délai après (généralement un an).
C'est donc le vendeur qui ne devrait pas pouvoir traiter en direct avec vous, vous-même n'êtes pas tenu par le mandat signé entre le vendeur et l'agence.